

urbactis
 Acte de Bouchem
 Département des Landes
 Commune de Labenne

5.3.C - Défense Incendie
 Plan Local d'Urbanisme
 Plan d'ensemble

Légende
 [Red Circle] Rayon de 150 m autour des petits incendies
 [Blue Line] Condate AEP

Notes complémentaires
 - [Red Circle] Rayon de 150 m autour des petits incendies
 - [Blue Line] Condate AEP

Échelle 1:5000
 Dossier n°130497

LES DECHETS

La gestion des déchets (collecte et traitement) est déléguée au [Lien externe SITCOM Côte Sud des Landes.](#)

62 chemin du Bayonnais - 40230 BENESSE MAREMNE

Tél. : 05 58 72 03 94 - Fax : 05 58 72 47 57

Horaires d'ouverture : 8h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Conteneurs enterrés

Le SITCOM Côte Sud des Landes assure la collecte des ordures ménagères pour 56 des 76 communes adhérentes.

La collecte se fait par l'intermédiaire de bacs de regroupement qui sont à proximité de chez vous.

Vous avez trié vos déchets, vous avez composté : la quantité de déchets jetée dans votre poubelle est minime !

Que doit-on jeter ? Tout ce qu'on ne peut pas trier comme les films plastique, pots de yaourt en plastique... Les déchets de nos poubelles sont incinérés dans une usine d'incinération d'ordures ménagères.



Veillez à utiliser correctement les conteneurs !

Notamment en respectant les règles ci-dessous :

- Les dépôts sauvages sont interdits (article R 623-1 du code pénal)
- Les bacs mis à votre disposition ne doivent pas être déplacés
- Vous devez uniquement y déposer des sacs poubelles fermés

Vous ne devez pas y déposer d'encombrants : végétaux, cartons, meubles (ceux-ci doivent être amenés à la déchetterie) et emballages (ceux-ci doivent être déposés au point tri).



LES DÉCHETTERIES

Vous pouvez vous rendre au choix dans l'une des 22 déchetteries que gère le SITCOM Côte sud des Landes.

L'accès aux déchetteries est libre pour les particuliers et réglementé pour les professionnels s'acquittant de la redevance spéciale. Seuls les véhicules dont le PTAC est inférieur ou égal à 3,5 T sont acceptés.

Déchetteries

HORAIRES et JOURS D'OUVERTURE

ÉTÉ matin : 08h30-12h00 après-midi : 13h15-18h30
 HIVER matin : 08h00-12h00 après-midi : 13h15-18h00

Le changement d'horaires des déchetteries se fait en même temps que le changement d'heure (passage à l'heure d'été et passage à l'heure d'hiver)

| | Lundi | | Mardi | | Mercredi | | Jeudi | | Vendredi | | Samedi | | Dimanche | |
|--------------------------|-------|----|-------|----|----------|----|-------|----|----------|----|--------|----|----------|----|
| | m | am | m | am | m | am | m | am | m | am | m | am | m | am |
| Bénesse-Maremne | | | | | | | | | | | | | | |
| Castets | | | | | | | | | | | | | | |
| Josse | | | | | | | | | | | | | | |
| Labenne | | | | | | | | | | | | | | |
| Lévignacq | | | | | | | | | | | | | | |
| Lit-et-Mixe | | | | | | | | | | | | | | |
| Magescq | | | | | | | | | | | | | | |
| Messanges | | | | | | | | | | | | | | |
| Orist | | | | | | | | | | | | | | |
| Orthevielle | | | | | | | | | | | | | | |
| Peyrehorade | | | | | | | | | | | | | | |
| Soorts-Hossegor | | | | | | | | | | | | | | |
| Sorde l'Abbaye | | | | | | | | | | | | | | |
| Soustons | | | | | | | | | | | | | | |
| Saint-André-de-Seignanx | | | | | | | | | | | | | | |
| Saint-Jean-de-Marsacq | | | | | | | | | | | | | | |
| Saint-Martin-de-Hinx | | | | | | | | | | | | | | |
| Saint-Martin-de-Seignanx | | | | | | | | | | | | | | |
| Saint-Vincent-de-Tyrosse | | | | | | | | | | | | | | |
| Tarnos | | | | | | | | | | | | | | |
| Vielle-Saint-Girons | | | | | | | | | | | | | | |
| Vieux-Boucau | | | | | | | | | | | | | | |

■ ouvert □ fermé m : matin am : après-midi

La déchetterie de Soorts-Hossegor est ouverte les dimanches et jours fériés l'après-midi sauf le 1^{er} mai, le 25 décembre et le 1^{er} janvier.



Les déchetteries permettent de collecter tous les déchets ménagers (excepté les ordures ménagères, l'amiante, les déchets explosifs...) qui seront ensuite valorisés ou éliminés suivant leur nature, dans les filières adaptées.

Donner ou jeter, vous avez le choix.

Des conteneurs sont à votre disposition sur 5 déchetteries pour le don aux associations de vos objets en bon état (meubles, électroménager, vaisselle, ...) :

- Déchetteries de Bénésse-Maremne, Soorts-Hossegor et Tarnos pour l'association Emmaüs
- Déchetteries de Saint-Vincent-de-Tyrosse et Soustons pour l'association Voisinage.

Plus d'infos :

www.emmaus-france.org

www.association-voisinage.fr

LES POINTS TRI

Les points-tri permettent une collecte de proximité des emballages ménagers (verre, briques alimentaires / cartonnettes, bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques), du papier et des piles.

Le tri sélectif permet de recycler les différents matériaux et donc de limiter le recours aux ressources naturelles (minerais, forêt, pétrole, gaz...).

LE COMPOSTAGE DES DÉCHETS DE CUISINE

Le compostage des déchets de cuisine permet d'obtenir un produit de qualité, le compost, idéal pour votre jardin. Mais il permet surtout de détourner de la poubelle ses déchets de cuisine et d'en diminuer ainsi son volume. Au final, les transports et l'incinération des déchets sont limités.

De la cuisine...au jardin

En fonction de la superficie de son jardin et ou de la quantité de déchets, on peut choisir de composter soit en bac soit en tas.

- Le compostage en bac :

Il est fermé : les déchets ne sont pas visibles et ne sont pas soumis aux intempéries. Il nécessite peu de place.

- Le compostage en tas :

Pas de contraintes de volumes.

Pas de restriction sur les quantités de déchets verts.

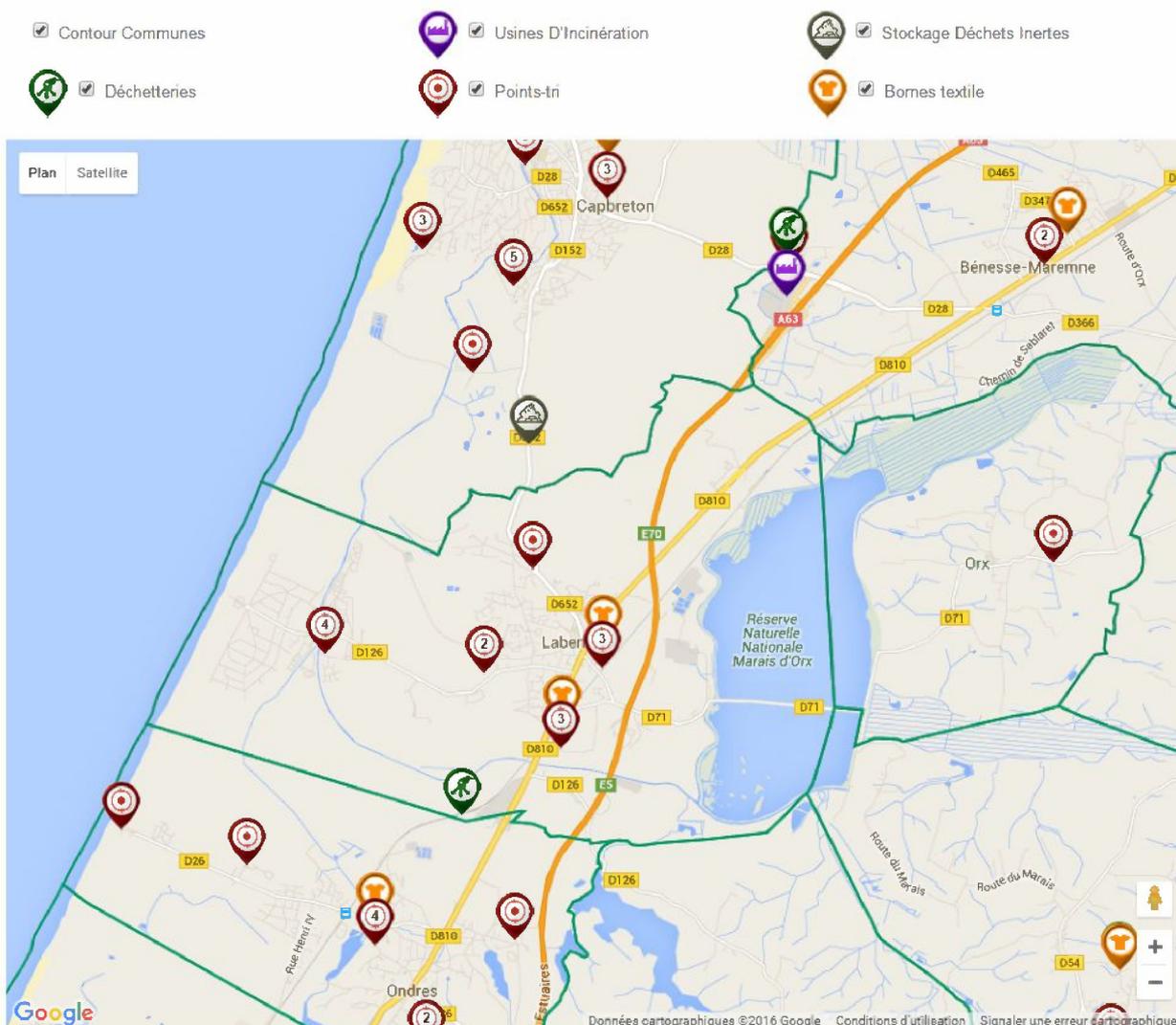
Que peut-on composter ?

Tous vos déchets de cuisine d'origine végétale : épluchures de légumes et de fruits, restes de légumes et fruits crus ou cuits, restes de pâtes, riz, purée, marc de café

(avec filtre), sachets de thé et infusettes, pain, serviettes en papier et essuie-tout, les coquilles d'œufs, ainsi que les déchets de jardin (herbes et feuilles mortes).

ATTENTION ! Pour des raisons d'hygiène, nous vous conseillons de **ne jamais mettre de déchets d'origine animale (restes de viande et poisson).**

Vous obtiendrez ainsi un amendement organique naturel, idéal pour votre jardin ou votre potager, que vous pourrez utiliser pour vos propres besoins de jardinage !



LES SERVICES AUX PARTICULIERS

1 - Enlèvement d'encombrants

Si vous n'avez pas la possibilité d'apporter vos encombrants ou vos déchets de jardin à la déchetterie par vos propres moyens, le SITCOM réalise une collecte de ces déchets.

Comment en bénéficier ?

Vous devez prendre rendez-vous

en téléphonant au 05 58 72 03 94

ou

> [remplissez notre formulaire de demande en ligne](#)

2 - Mises à disposition de bennes

Le SITCOM loue des bennes (capacité : 12, 20 ou 30 m3) pour les déchets type cartons, ferraille, végétaux, inertes, ... Le SITCOM n'effectue pas de mise à disposition de bennes pour les déchets en mélange.

Ces locations se font pour une durée allant de 1 à 3 jours maximum.
Comment en bénéficier ?

Vous devez prendre rendez-vous

en téléphonant au 05 58 72 03 94

ou

> [remplissez notre formulaire de demande en ligne.](#)

3 - Collecte des déchets de soins

Service proposé aux patients en auto-traitement

ATTENTION !

Ce dispositif ne concerne pas les professionnels de santé ! En savoir plus sur la [collecte des déchets médicaux diffus](#).

Vous générez des déchets de soins (matériel piquant, coupant ou tranchant) : seringues, aiguilles, cathéters, micro-perfuseurs, stylos ou lancettes.



Demandez à votre pharmacien un emballage réglementaire gratuit (1 L ou 2 L) nécessaire pour les trier et stockez-les à l'écart des sources de chaleur, dans un endroit ventilé et surtout hors de portée des enfants.

Puis, rappez-les dans une des 22 déchetteries du SITCOM Côte sud des Landes ou une des 4 déchetteries de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.

IMPORTANT ! Ces déchets présentent un **risque important d'infection et de contamination** pour vos proches et le personnel chargé de la collecte, du tri et du traitement des déchets, c'est pourquoi il est **nécessaire de les trier en les séparant des ordures ménagères.**

LES ÉCO-ORGANISMES

Qu'est-ce qu'un éco-organisme ?

Il s'agit d'un organisme agréé par l'État, à but non lucratif, qui a en charge, pour le compte de ses adhérents, la collecte et le traitement d'un type de déchet ménager.

Qui sont les adhérents des éco-organismes ?

Les producteurs sont responsables des produits qu'ils mettent sur le marché lorsque ceux-ci arrivent en fin de vie. À ce titre, ils adhèrent à l'éco-organisme référent, qui gère à leur place la collecte et le traitement de ces déchets, moyennant une taxe par produit mis sur le marché.

Quel est le rôle des collectivités ?

Les collectivités telles que le SITCOM, qui gèrent la collecte sélective de ces déchets, sont financièrement soutenues par les éco-organismes.

Le SITCOM et les éco-organismes

| | | |
|---|----------------|---|
| Les emballages ménagers | Éco-emballages |  |
| Les D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) | Éco-systèmes |  |
| Le papier | Éco-folio |  |
| Les textiles, linge de maison, chaussures | Éco TLC |  |
| Les piles | Corepile |  |
| Les déchets diffus spécifiques des ménages | Éco DDS |  |
| Les lampes | Recyclum |  |
| Les déchets de soins des ménages | DASTRI |  |

SITCOM Côte sud des Landes

62 chemin du Bayonnais
40230 BENESE MAREMNE
Tél. : 05 58 72 03 94 - Fax : 05 58 72 47 57
Mél : contact@sitcom40.fr



LE TRI... NATURELLEMENT !



Guide pratique des déchets sur la Côte sud des Landes

parkereparke.fr - Crédits photos : SITCOM Côte sud des Landes - Ballotide - L. Ressicaud - ORKEIA - Impression : Imprimerie d'Albrét-Soustons

sitcom
CÔTE SUD DES LANDES
www.sitcom40.fr

Ce guide a été imprimé sur du papier 100% recyclé à base d'encre végétale par une imprimerie



sitcom
CÔTE SUD DES LANDES
www.sitcom40.fr





LE POINT TRI

POURQUOI TRIER ?

Le tri sélectif des déchets ménagers permet de **recycler différents matériaux** : verre, papier, cartons, métaux, plastique...

Recycler, c'est donc **limiter le recours aux ressources naturelles** : minerais, forêts, pétrole, gaz...

En participant au tri sélectif, nous contribuons tous à **préserver l'environnement**.

Faisons un petit geste, tous, maintenant !



« Nous récupérons et recyclons vos emballages ménagers, grâce à 5 conteneurs sélectifs.

IDÉE REÇUE

« Le tri des emballages ça prend de la place ! »

Pas de panique, adoptons des solutions simples ! Exemples : écrasez vos bouteilles en plastique dans le sens de la longueur, dépliez vos briques alimentaires, dépliez vos cartonnets. Bien rangés, ces emballages prendront moins de place dans une caisse ou un sac.





LE POINT TRI



LE VERRE

- Quoi ?** Les bocaux, pots, flacons et bouteilles.
- Ne pas mettre** Le cristal, la vaisselle cassée, les lampes, le pyrex... → déchetterie
- Recyclage** Le verre est indéfiniment recyclable. Après broyage, le verre, chauffé à plus de 1500°C, prend toutes les formes qu'on souhaite et redevient une bouteille ou un bocal en verre.
- Trucs et astuces** Les bouchons et couvercles en métal doivent être déposés au conteneur « boîtes métalliques ».
- Geste de réduction** Privilégiez l'emballage en verre : il est recyclable à l'infini !



LE PAPIER

- Quoi ?** Tous les papiers : enveloppes, brouillons, journaux, magazines...
- Ne pas mettre** Les papiers souillés, de bonbons, les mouchoirs en papier, essuie-tout... → poubelle
- Recyclage** Le papier redevient du papier. Ce sera du papier recyclé. Chaque tonne de papier recyclé permet d'économiser 2 tonnes de bois.
- Trucs et astuces** Ne froissez pas le papier en le jetant : à plat, il prend moins de place !
- Geste de réduction** Vous ne voulez plus de publicité dans votre boîte aux lettres ? Collez l'autocollant « non à la pub » (Cf. www.preventiondechets40.net). Même avec l'autocollant apposé sur votre boîte aux lettres, vous recevrez le journal de votre collectivité !



LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES

- Quoi ?** Les conserves, les canettes, les bombes aérosols, les bidons et barquettes.
- Ne pas mettre** Les bombes aérosols ayant contenu des produits toxiques ou avec des restes de produit à l'intérieur. → déchetterie
- Recyclage** Après séparation de l'acier et de l'aluminium, ces emballages partiront dans l'industrie métallurgique.
- Trucs et astuces** Videz correctement vos boîtes de conserves et emboîtez-les : vous gagnerez de la place.
- Geste de réduction** Privilégiez les produits frais et de saison !



LE POINT TRI



LES BOUTEILLES ET FLACONNAGES EN PLASTIQUE

- Quoi ?** Les bouteilles alimentaires (soda, eau, huile...), les flacons d'hygiène (gel douche, shampoing...), les flacons d'entretien (liquide vaisselle, lessive...).
- Ne pas mettre** Les verres et assiettes en plastique, les films en plastique, les pots de yaourts... → poubelle
- Recyclage** Tuyaux, arrosoirs, pots de fleurs, fibres textiles synthétiques : polaires, tee-shirt... Avec 27 bouteilles d'eau, on fabrique un pull polaire.
- Trucs et astuces** Laissez les bouchons, ils se recyclent. Aplatissez vos bouteilles et fermez-les à l'aide du bouchon : gain de place assuré !
- Geste de réduction** Privilégiez les éco-recharges et consommez l'eau du robinet.



LES BRIQUES ALIMENTAIRES ET LES CARTONNETTES

- Quoi ?** Les briques alimentaires (lait, jus de fruit, soupe...), les cartons peu volumineux (céréales, dentifrice...).
- Ne pas mettre** Les cartons d'emballages volumineux → déchetterie
- Recyclage** Papier cadeaux, essuie-tout...
- Trucs et astuces** Dépliez-les : à plat, ils prendront moins de place.
- Geste de réduction** Privilégiez les grands conditionnements et optez pour les achats en vrac.



LES PILES

- Quoi ?** Les piles boutons, bâtons, plates et carrées.
- N'oubliez pas que vous pouvez aussi les déposer à la déchetterie !

Rappel

Les dépôts sauvages sont interdits sous peine d'amende (Article R 623-1 du code pénal).



LA DÉCHETTERIE

La déchetterie est un **espace aménagé, gardienné et clôturé. L'accès est libre pour les usagers et réglementé pour les professionnels s'acquittant de la redevance spéciale.** Seuls les véhicules dont le PTAC est inférieur ou égal à 3,5 T sont acceptés sur le haut du quai (pas de limitation de tonnage sur le parc à végétaux).

Pour connaître les jours d'ouverture et la liste des déchetteries : www.sitcom40.fr
Attention : pas de déchets explosifs, d'amiante, d'ordures ménagères, de déchets radioactifs, de graisses des bacs à graisse, de bâches agricoles...



Le tri des déchets ménagers est un **geste facile à effectuer** pour chacun d'entre nous, mais c'est également pour nous et pour les générations futures **un engagement pour l'environnement, pour l'économie et contre le gaspillage.**

Favoriser le recyclage, c'est épargner les ressources naturelles. Jeter mieux et recycler plus, c'est permettre **des économies d'énergie et de matières premières**, et c'est aussi ralentir l'augmentation des coûts de traitement des déchets ménagers.

Nous utilisons chaque jour des produits et objets contenant des substances nocives. Il est donc nécessaire de **trier ces déchets** et de **les déposer à la déchetterie**. Ils seront ainsi traités dans les conditions réglementaires. Pas de panique, les objets eux-mêmes ne sont pas dangereux, ce sont les substances qu'ils contiennent qui le sont pour l'environnement et notre santé.



LA DÉCHETTERIE

| | |
|---|---|
| Les cartons | Cartons d'emballages volumineux. |
| La ferraille | Déchets métalliques : vélos, poêles... |
| Les déchets non valorisables | Sommiers, matelas, salons de jardin, emballages en plastique volumineux, vêtements ou tissus souillés, matelas en mousse... |
| Les gravats | Déchets inertes : parpaings, briques, sable, vitres... |
| Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (les D3E) : | |
| • Le gros électroménager froid | Réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs... |
| • Le gros électroménager hors froid | Lave-linge, chauffe-eau, fours, sèche-linge,... |
| • Les écrans | Ordinateurs portables, téléviseurs,... |
| • Les petits appareils en mélange | Bouilloires, cafetières, épilateurs, aspirateurs, téléphones portables, micro-ondes, plaques de cuisson... |
| • Les lampes renfermant du gaz | Tubes fluorescents, lampes à économie d'énergie... |

Bon à savoir

Si votre appareil est en état de marche, pensez à le donner à une association caritative ! Certaines déchetteries sont équipées d'un conteneur maritime pour Emmaüs ou Voisinage.

Lorsque vous achetez un nouvel équipement, le vendeur doit vous reprendre l'ancien.

Les lampes à filament et les halogènes ne contiennent pas de gaz. Vous pouvez donc les jeter à la poubelle.

| | |
|------------------------------|--|
| Les produits toxiques | Peintures, solvants, produits phytosanitaires... |
|------------------------------|--|

Bon à savoir

Vous ne devez en aucun cas les jeter dans l'évier car ils perturbent le fonctionnement des réseaux et diminuent la capacité des stations d'épuration. C'est le cas également pour les huiles de friture !



LA DÉCHETTERIE

Les piles

Boutons, bâtons, plates et carrées.

Bon à savoir

Vous pouvez les déposer ainsi dans votre supermarché, dans votre bureau de tabac ou au point tri.
Pensez aussi à utiliser des piles rechargeables !



Les batteries et accumulateurs

L'huile de vidange

Les filtres à huile

Les huiles de friture

Les déchets de soins des ménages

Matériels piquants, coupants, tranchants, tel que les seringues, les aiguilles, les lancettes, les cathéters...

Bon à savoir

Des contenants sont à votre disposition dans les pharmacies pour les particuliers en autotraitement. Stockez-les à l'écart des sources de chaleur, dans un endroit ventilé et surtout hors de portée des enfants.

Les médicaments

Les cartouches d'imprimantes

Les extincteurs

Les bouteilles de gaz



LA DÉCHETTERIE

Les radiographies

Les végétaux

Les tontes de gazon, branches, feuilles...
(sans plastiques ou tout autre déchet)

Bon à savoir

Vous pouvez faire aussi du compost en tas chez vous au fond du jardin avec les tontes et les feuilles. Nous vous rappelons que le brûlage est interdit quel que soit le déchet ! (Article 84 du règlement sanitaire départemental).

Les rondins, les billes de bois et les souches

Les palettes

Le bois

Poutres, planches, meubles très volumineux.

Les vêtements, les lunettes, les jouets et livres

Bon à savoir

Pensez à les donner à une association caritative ! Certaines déchetteries sont équipées d'un conteneur maritime pour Emmaüs ou Voisinage.

Les pneumatiques

Bon à savoir

Votre garagiste doit aussi les reprendre.



• **Un POINT TRI est à votre disposition dans chaque déchetterie.**

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS DÉPOSÉS EN DÉCHETTERIE ?

Certains vont être recyclés ou valorisés : la ferraille, les végétaux...

D'autres seront éliminés dans des filières spécialisées réglementaires : les D3E, les produits toxiques, les déchets de soins.

Les gravats seront déposés en installation de stockage recevant uniquement des déchets inertes.



LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

VOUS AVEZ UN JARDIN ?



Le compostage des déchets de cuisine permet d'obtenir un produit de qualité, le compost, idéal pour votre jardin. Mais il permet surtout **de détourner de la poubelle ses déchets de cuisine et d'en diminuer ainsi son volume.** Au final, le transport et l'incinération des déchets sont ainsi limités.



LE COMPOSTAGE

Mettre

Épluchures de fruits et de légumes, restes de légumes et fruits crus ou cuits, restes de pâtes, riz, purée, marc de café (avec filtre), sachets de thé et infusettes, pain, serviettes en papier, essuie-tout, coquilles d'oeufs et déchets de jardin en petite quantité.

Ne pas mettre

Pour des raisons d'hygiène, nous vous conseillons de ne pas mettre de déchets d'origine animale (restes de viande et poisson).

Recyclage

On obtient du compost qui constitue un apport de matière organique pour le sol. Il a pour but de le maintenir en bon état pour la culture.

Trucs et astuces

En fonction de la superficie de son jardin et de la quantité de déchets, optez pour le compostage soit en tas soit en bac.

Geste de réduction

Le compostage est déjà un geste de prévention puisqu'il permet de diminuer la taille de sa poubelle !

Bon à savoir

Retrouvez des astuces pour mieux consommer, pour mieux conserver les aliments, pour mieux gérer les repas dans le guide **"Apprenons à bien gérer nos déchets alimentaires"** sur www.sitcom40.fr ou sur simple demande.

Le SITCOM Côte sud des Landes met GRATUITEMENT un composteur à votre disposition.

Pour tout renseignement : **05 58 72 03 94** ou www.sitcom40.fr





Le point tri **P.2**



La déchetterie **P.5**



Le compostage individuel **P.9**



La collecte des ordures ménagères **P.10**

Rabat

- Éco-organismes
- Définitions

Le SITCOM, c'est quoi ?

Le Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères de la Côte sud des Landes est un établissement public créé en 1969. Il regroupe pour tout le sud-ouest du département des Landes, quatre communautés de communes et une communauté d'agglomération. Sa compétence est la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le SITCOM gère également un réseau de 22 déchetteries et plus de 600 points d'apport volontaire, les points tri, où peuvent être déposés les emballages recyclables. Tous ces services et équipements complémentaires permettent de contribuer à une meilleure gestion et élimination des déchets ménagers sur la côte sud des Landes.

Le SITCOM gère également un réseau de 22 déchetteries et plus de 600 points d'apport volontaire, les points tri, où peuvent être déposés les emballages recyclables. Tous ces services et équipements complémentaires permettent de contribuer à une meilleure gestion et élimination des déchets ménagers sur la côte sud des Landes.



Adhérents du SITCOM Côte sud des Landes

Le **SITCOM Côte sud des Landes assure la collecte des ordures ménagères pour 56 des 76 communes adhérentes**. La collecte se fait par l'intermédiaire de bacs de regroupement qui sont à proximité de chez vous. Vous avez trié vos déchets, vous avez composté : la quantité de déchets jetée dans votre poubelle est minime !



LES ORDURES MÉNAGÈRES

Quoi ?

Tout ce qu'on ne peut pas trier comme les films plastique, pots de yaourt en plastique...

Que devient ma poubelle ?

Les déchets de nos poubelles sont incinérés dans une usine d'incinération d'ordures ménagères.

Trucs et astuces

Pour éliminer les mauvaises odeurs émanant de votre poubelle, lors du changement du sac plastique, déposez au fond une feuille de journal pliée en quatre. En effet, l'encre d'imprimerie absorbe les odeurs.

Geste de réduction

Triez vos déchets et faites du compostage individuel. Évitez d'acheter « jetable ».

Veillez à utiliser correctement les conteneurs ! Notamment en respectant les règles ci-dessous :

- Les dépôts sauvages sont interdits (Article R. 623-1 du code pénal).
- Les bacs mis à votre disposition ne doivent pas être déplacés.
- Vous devez uniquement y déposer des sacs poubelles fermés.
- Vous ne devez pas y déposer d'encombrants : végétaux, cartons, meubles (ceux-ci doivent être déposés à la déchetterie) et d'emballages (ceux-ci doivent être déposés au point tri).

Amendement organique

Produit issu du compostage des déchets organiques qui agit sur le sol pour en améliorer ses propriétés : fertilisation, amélioration de sa structure...

Déchets inertes

Déchets qui, stockés, ne représentent pas de risques d'impacts négatifs sur l'environnement. Ils ne se décomposent pas, ne brûlent pas, ne produisent pas de réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact.

Déchets ménagers et assimilés

Déchets issus de l'activité domestique des ménages ou déchets industriels banals produits par les artisans, les commerçants et les activités de services, collectés dans les mêmes conditions.

Développement durable

Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Ressources naturelles

C'est tout ce qui existe sur Terre qui n'est pas fabriqué par l'Homme et qu'il exploite pour ses besoins : l'eau, l'air, le gaz, le bois, le pétrole...